



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 27 Mars 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	15	16

Date de convocation 22 mars 2023
--

L'an deux mille vingt-trois les vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Didier COGNON, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stephan EMERAUX, François GUYOT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL, Patrice VOIRIN.

Excusés : Olivier BILLARD, Patrice CLOSS, Claude COSSON, Audrey DUHOUX, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Arnaud LAMOTTE, Bernard LUISIN, Etienne MARASI, Françoise MONGIN, Michel MENET, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Yvette ROSSIGNEUX, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ.

Représenté : Claude COSSON Par Stéphane MARTINELLI,

Monsieur Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Validation du plan de financement Bistrots de Pays 2023

N° de délibération : 2023-05

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	16	16	0	0	0

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Considérant l'alinéa 4 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que l'une des missions du Pays de Chaumont est « d'animer et promouvoir des marques territoriales de type « Petites Cités de Caractère » ou « Bistrots de Pays » ?

Considérant l'accord d'utilisation et de distribution de la marque Bistrots de Pays® du 1^{er} octobre 2013,

Considérant le projet d'animation 2023 des Bistrots de Pays « **Curiosités en Pays de Chaumont** » qui comprendra des actions permettant de dévoiler le savoir-faire des bistrotiers et producteurs locaux par des animations et actions de communication.

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter les subventions publiques conformément au plan de financement ci-dessous :

Postes de dépenses		Poste de recettes	
Marque bistrot de pays	1 440,00 €	LEADER (64%)	9 849,60€
Animation	12 500,00 €	Région (16%)	2 462,40€
Reportage photo	450,00 €	Participation Bistrotiers (3%)	450,00 €
Communication	1 000,00 €	AUTOFINANCEMENT (17%)	2 628,00€
Total	15 390,00€	Total	15 390,00 €

Et APRES en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

- 1° D'approuver le projet et le plan de financement.
- 2° D'autoriser le Président à solliciter la subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
 Stéphane MARTINELLI, Président



Stéphane MARTINELLI

STEPHANE MARTINELLI
 2023.04.05 11:45:44 +0200
 Ref:20230405_105401_1-1-O
 Signature numérique
 le Président